RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 08654
Numéro SIREN : 809 976 558
Nom ou dénomination : PARIS XIX

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2017 sous le numéro de dépôt 116504

20171165042017

DATE DEPOT : 27/11/2017

N° DE DEPOT : 116504

N° GESTION : 2016B08654

N° SIREN : 809976558

DENOMINATION : PARIS XIX

ADRESSE : 191 boulevard Macdonald 75019 Paris

MILLESIME : 2017

.

"PARIS XIX"

Société par Actions Simplifiée au capital de €.40 000
Siège Social : 191 Boulevard Mac Donald
PARIS 75019

809 976 558 R.C.S PARIS

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élevant à (€ 1 574 062,45) au compte de report à nouveau

En conséquence :
- le compte de report à nouveau débiteur est porté de (€ 14 592,03) à (1 588 654,48)

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours du premier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

M6504

"PARIS XIX"

Société par Actions Simplifiée au capital de €.40 000
Siège Social : 191 Boulevard Mac Donald
PARIS 75019

809 976 558 R.C.S PARIS

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME

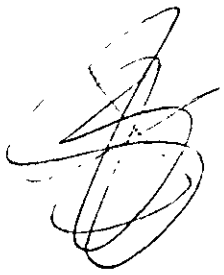

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PARIS XIX — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 15

Adresse de l'entreprise : 191 boulevard Macdonald 75019 PARIS — Durée de l'exercice précédent* : 10

Numéro SIRET* : 8 0 9 9 7 6 5 5 8 0 0 0 1 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/03/2017

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	74 847	AC 21 798	53 048
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	95 750	AG 40 311	55 438
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	4 941 295	AQ 256 219	4 685 076
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	841 892	AS 82 494	759 398
		Autres immobilisations corporelles	AT	417 424	AU 36 914	380 509
		Immobilisations en cours	AV	17 590	AW	17 590
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	12 803	BE	12 803
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH		BI	
		TOTAL (II)	BJ	6 401 603	BK 437 739	5 963 864
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	894 652	BU	894 652
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	451 309	BY	451 309
		Autres créances (3)	BZ	1 273 595	CA	1 273 595
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	147 890	CG	147 890
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	365 344	CI	365 344
		TOTAL (III)	CJ	3 132 791	CK	3 132 791
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 534 395	IA 437 739	9 096 656

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIX — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 40 000 .)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(14 592)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 574 062)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(1 548 654)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 616 896
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	404 888
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 040 613
	Dettes fiscales et sociales	DY	248 117
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	310 180
	Autres dettes	EA	24 614
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	10 645 310
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 096 656

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 337 117
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 596 159

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PARIS XIX — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	12 770 679	FB		FC	12 770 679	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	215 843	FH		FI	215 843	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 986 523	FK		FL	12 986 523	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	96 975	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	36 624	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 144	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	13 122 267	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	11 086 351	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(894 652)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	38 338	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 303 250	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	61 843	
	Salaires et traitements*					FY	1 206 092	
	Charges sociales (10)					FZ	422 246	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	433 172	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 126	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	14 657 769	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 535 502)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	94 677	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	94 677	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(94 677)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 630 180)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIX — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 050
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	60 822
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	71 873
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	155
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	60 822
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	60 978
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	10 894
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(45 223)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	13 194 140
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 768 202
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 574 062)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	30 216
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	36 624
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités commerciales	155	
Cessions immobilisations	60 822	60 822
Avoir fournisseur		11 050

(8) Detail des produits et charges sur exercices anterieurs

	Exercice N Charges anterieures	Exercice N Produits anterieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

SAS PARIS XIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017, dont le total est de 9 096 656 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 574 062 euro.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/03/2017.

Les notes ou tableaux ci-aprés font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 20/06/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2017 ont été établis conformément au réglement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, n°2015-06 du 23 novembre 2015 et n°2016-07 du 4 novembre 2016.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothéses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice á l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux régles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

* Concessions, logiciels et brevets : 1 á 3 ans
* Agencements des constructions : 18 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 á 12 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 á 15 ans
* Matériel de bureau : 3 á 5 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables á l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.
Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 45 223 euro a été portée au crédit du compte 699 - Crédit d'impôts.
Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le premier exercice de la société s'est établi du 05/03/2015 au 31/12/2015, soit une durée de 9 mois. Cette année l'exercice s'est ouvert du 01/01/2016 au 31/03/2017 soit une durée exceptionnelle de 15 mois.

L'ouvertue du magasin a eu lieu en date du 21 avril 2016

Les comptes de l'exercice sont établis selon le principe de continuité d'exploitation dans la mesure où il s'agit du 1er exercice d'activité de supermarché sous l'enseigne E.LECLERC et que la société est toujours en phase de démarrage et de développement.

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFIP N° 2054 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIX — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ	55 547	D8		D9	19 300
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	11 522	KE		KF	84 228
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	4 941 295
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU	892 397
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	357 188
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	70 553
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	2 266 191	LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	2 266 191	LO		LP	6 261 434
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	12 803
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV	
	TOTAL IV		LQ		LR		LS	12 803
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	2 333 261	OH		OJ	6 377 766

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CO		DO	74 847	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	95 750	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	4 941 295	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	50 504	MK	841 892	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	357 188	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	10 317	MT	60 235	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	2 248 600	MZ		NA	17 590	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY	2 248 600	NG	60 822	NH	6 218 202	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		1Z		0L		M7		0W	
	Autres participations		1O		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C	12 803	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		1Z		2F		2I		2G	
	TOTAL IV		1J		NJ		NK	12 803	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1I	2 248 600	0K	60 822	0L	6 401 603	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2017
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS PARIS XIX

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIX — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	4 236	EL	17 562	EM		EN	21 798
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	330	PF	39 981	PG		PH	40 311
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW	256 219	PX		PY	256 219
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	82 494	QB		QC	82 494
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE	28 388	QF		QG	28 388
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	8 526	QN		QO	8 526
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	375 628	QW		QX	375 628
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	4 566	OP	433 172	OQ		OR	437 739

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY			Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		ZB	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIX — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	02		03		04		05		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PARIS XIX — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	353		353		
	Autres créances clients	UX	450 956		450 956		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	108		108		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 180		3 180		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	45 223		45 223		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	496 757		496 757		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	8 721		8 721		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	719 604		719 604		
	Charges constatées d'avance	VS	365 344		365 344		
	TOTAUX	VT	2 090 249	VU	2 090 249	VV	
RENVOIS (1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 596 159	1 596 159		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	6 020 736	712 543	1 696 187	3 612 006
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	12 950	12 950		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 040 613	2 040 613		
Personnel et comptes rattachés		8C	97 911	97 911		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	70 757	70 757		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	45 632	45 632		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	33 816	33 816		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	310 180	310 180		
Groupe et associés (2)		VI	391 938	391 938		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 614	24 614		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	10 645 310	VZ 5 337 117	1 696 187	3 612 006
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	5 116 387	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VI	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	98 319			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2017

PARIS 7IX

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euro

191, Boulevard Macdonald 75019 PARIS

SAS PARIS XIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2017

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ***SAS PARIS XIX*** tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 22 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
SARL EXPERAUDIT

Gérard GODIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris